

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE & CRITÈRES DE NOTATION MINI-
MÉMOIRES DE RECHERCHE OU DE STAGE LICENCE 3**

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les **sujets** de mémoires de Licence 3 sont **libres** (dans la mesure où le sujet est en lien avec la formation en science politique et entre dans le domaine de spécialité des enseignant-e-s du département) et **individuels** (sauf **projet tutoré**).

Les **projets tutorés rassemblent 2-3 étudiants** pour une recherche de plus grande ampleur, sous la direction d'un-e enseignant-e qui accepte ce type d'encadrement¹.

Les étudiant-e-s doivent **contacter un-e enseignant-e pour encadrer leur travail** avant fin novembre 2019, en fonction de leurs thématiques de recherche (cf. brochure et site). Le nombre d'étudiant-e-s encadré-e-s par enseignant-e est de 10 maximum ; un-e enseignant-e peut donc être amené-e à refuser de vous encadrer s'il/elle a atteint ce nombre, auquel cas rien de grave : il vous faudra juste contacter un-e autre enseignant-e.

Les étudiant-e-s ayant réalisé un **stage validé par le département** peuvent utiliser les matériaux collectés dans le cadre de ce stage pour leur mémoire, mais il ne s'agit pas de faire un rapport de stage².

Dans tous les cas, en effet, le mémoire doit comporter une **question de recherche problématisée**, nourrie d'une **mini-enquête** (enquête de terrain, étude d'un corpus de texte

¹ Les encadrants (C. Zobel, O. Henry, A. Mariette, M. Hauchecorne, T. Brisson et D. de Blic) peuvent proposer des thèmes et terrains qui se prêtent bien au projet tutoré. Passé un 1er RV, les étudiants composant le groupe seront **reçus ensemble** par l'encadrant. Ils doivent gérer entre eux la répartition du travail au sein du groupe. Dans ce cas, la méthode reste la même que pour un mémoire de recherche, juste sur une échelle plus vaste, notamment en termes d'enquête de terrain (plus d'entretiens, combinaison de méthodes différentes, mais aussi biblio plus fournie et complète, résultats attendus plus aboutis). Les groupes doivent être constitués **avant fin novembre. Aucun-e étudiant-e ne pourra s'ajouter à un groupe déjà existant après la date-limite** de constitution des groupes et de déclaration des sujets. La longueur des mémoires de projets tutorés est comprise **entre 40 et 50 pages**. Les mémoires feront l'objet d'une évaluation unique : les membres d'un groupe obtiendront **tou-te-s la même note**. Tout plagiat ferait l'objet d'une **sanction collective**, peu importe l'auteur de la partie plagiée. Il y aura un RV collectif de débriefing ensuite, suite à l'évaluation du mémoire.

² Le plus logique et le plus pratique est de demander à **un-e même enseignante-** d'être à la fois votre **encadrant-e** (aussi appelés **tuteur/tutrice**) de stage et votre **directeur/directrice** de mémoire de stage. La **responsable des stages (Vanessa Nurock)** est là pour répondre à vos questions sur les stages et pour signer les conventions au nom du département de science politique de l'université Paris 8 ; elle peut aussi dans certains cas, à savoir si vous n'avez pas encore trouvé de directeur/trice de mémoire (pour les stages en début d'année), être votre tutrice de stage et vous donner quelques conseils pratiques (tels que refuser d'apporter les cafés), mais elle n'est pas là pour être la tutrice de tous les stages et pour encadrer tous les mémoires de stage (cf. le point concernant la limite d'étudiants encadrés par enseignant-e).

ou d'archives, enquête conceptuelle...) et d'une **bibliographie minimale et pertinente** au regard de la question traitée.

Les mémoires doivent être rendus **début juin au plus tard** (il n'y a pas de session en septembre) et faire **entre 15 et 20 pages** (soit entre **45 000 et 60 000 signes** espaces compris) hors bibliographie et hors annexes éventuelles. En cas de non respect de cette consigne, les enseignant-e-s ne liront et ne corrigeront pas plus que les 20 pages demandées.

Les mémoires font l'objet d'un **retour écrit ou en face à face** entre les étudiant-e-s et les enseignant-e-s qui ont encadré le travail. Ce retour peut prendre la forme d'une permanence collective où les étudiants consultent leur mémoire corrigé et posent des questions à l'enseignant-e s'ils en ont (des questions) ; ce retour peut aussi prendre la forme d'un rendez-vous individuel d'une dizaine de minutes pendant lesquelles l'enseignant-e vous fait ses commentaires sur votre travail. Dans certains cas (étudiant-e-s salarié-e-s ou étudiant-e-s-parti-e-s en échange international notamment), le retour peut être fait par mail.

CRITÈRES DE NOTATION

- **Introduction / conclusion – problématique / plan** (*1/4 de la note environ*)

Le mémoire doit comprendre :

- une **introduction** avec une **problématique** (i.e. une question de recherche) qui s'inscrit en science politique,
- un **plan structuré** (généralement en 2 ou 3 parties),
- une **conclusion**.

Le plan doit être cohérent avec la problématique: il apporte une réponse argumentée à la question posée ; il doit être équilibré et les parties doivent être liées entre elles (transitions qui exposent la logique de la démonstration).

La conclusion répond de manière synthétique à la problématique présentée en introduction en reprenant les grands éléments de la démonstration faite dans le mémoire.

- **méthode**(*1/4 de la note environ*)

La **méthode** utilisée doit être **présentée et justifiée dans l'introduction du mémoire** (et ce que le mémoire s'inscrive en sociologie politique, histoire politique ou théorie politique) : il faut en effet expliquer, selon les cas, comment vous avez constitué votre corpus (textes, images, films, etc.), choisi votre terrain dans le cadre d'une enquête par observation (stages notamment), établi des critères de sélection d'enquêtés dans le cadre d'une enquête par entretiens, etc.

La **méthode** retenue doit être **pertinente et cohérente avec la problématique**.

Les étudiant-e-s doivent faire preuve de **réflexivité**.

Les **matériaux d'enquête** doivent être **exploités dans le mémoire lui-même**.

- **mobilisations de références scientifiques à bon escient** (*1/4 de la note environ*)

Les **concepts scientifiques** utilisés doivent être **définis**. Leur **emploi dans l'analyse** doit être **pertinent**.

Les étudiant-e-s doivent **distinguer leurs « sources »** (matériaux à analyser – qui peuvent être des sources écrites, des textes – par exemple des articles de presse, des rapports, des

ouvrages publiés par des enquêtés, etc.) de la « **bibliographie** » qui regroupe les références scientifiques mobilisées dans le cadre de l'analyse des matériaux.

- **analyse** (*1/4 de la note environ*)

Il ne s'agit pas de se contenter de décrire ses matériaux ou de les paraphraser (reprise des discours d'enquêtés dans le cas d'enquêtes de terrain, reprise des textes et des auteurs étudiés en théorie politique par exemple) ; **il faut les analyser** (proposer des pistes d'analyse même sous forme d'hypothèses à confirmer dans le cadre d'un travail de plus grande ampleur quand vous travaillez sur une étude de cas) **et construire une démonstration**.

Les étudiant-e-s doivent **aborder et traiter leur objet en le mettant à distance et avec une perspective critique** (ce qui n'empêche pas la posture compréhensive vis-à-vis des enquêtés dans le cas d'enquêtes de terrain). Pour le dire autrement, il ne s'agit pas de faire un tract politique ou un article journalistique.

- **présentation / forme** (*prise en compte dans la note finale*)

Les mémoires doivent être **lisibles** (taille de police 12 ou éventuellement 11 selon la police choisie – les textes en taille de police 8 sont relativement difficiles à lire ; la présentation doit être aérée – faites des paragraphes, sautez des lignes quand vous changez de partie, etc.).

Ils doivent avoir été **relus** (pour corriger les fautes et les coquilles).

Ils doivent comprendre un **sommaire** avec les titres des parties et des sous-parties et des renvois aux numéros de pages (il existe des outils formidables pour cela : le sommaire ou table des matières automatiques, qui nécessite simplement d'avoir défini ses titres 1, titres 2 ou plus).

Les références **sources (et bibliographie)** doivent être présentées de manière unifiée (en notes de bas de page et en fin de mémoire, dans la partie consacrée aux « Sources » et à la « Bibliographie »)³ ; les titres des références en sources et en bibliographie doivent être **classés par ordre alphabétique des noms d'auteur** (c'est une convention, certes, mais qui est assez utile : par exemple, il est ainsi plus facile de retrouver les références d'ouvrages et/ou d'articles d'un même auteur que vous citez).

Il est impératif de **référencer systématiquement et consciencieusement tout ce que vous utilisez et/ou citez**, pour éviter le plagiat.

³ On reviendra sur cette présentation en cours de méthodes. Mais pour aller vite, il faut utiliser ce type de présentation :

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre du chapitre ou de l'article », Titre de l'ouvrage ou nom de la revue, Lieu d'édition, Maison d'édition, Année de publication (année de la 1^{ère} édition / édition originale le cas échéant), pages (pour les ouvrages) OU volume et/ou numéro de la revue, Année de publication, pages (pour les articles de revue) ou page citée le cas échéant. NB : ne mettez pas le lien vers Cairn ou Persée lorsque vous avez consulté les articles de revues scientifiques en ligne qui existent également en format papier. En revanche, pour les sources consultées sur des pages internet, mettez le lien avec la date de consultation de la page en question (car des pages peuvent disparaître, être actualisées, etc.).

-Note en dessous de 10/20 : la forme est inacceptable et/ou l'analyse inexistante (en théorie ce genre de mémoires ne doit pas être soutenu).

-Notes entre 10 et 11/20 : le mémoire comporte des problèmes majeurs relativement aux critères indiqués.

-Note entre 12 et 13/20 : le mémoire comporte des problèmes majeurs mais un travail conséquent a été fourni et/ou une progression en cours d'année a été notée.

-Note entre 14 et 15/20 (mention bien) : le contrat est rempli même s'il reste des critiques et remarques conséquentes par rapport aux critères indiqués.

-Note supérieure à 16/20 (mention très bien) : mémoire excellent. Tous les critères énoncés ont été respectés. La note peut aussi valoriser l'originalité du sujet, le développement d'une pensée personnelle, l'ampleur du travail réalisé (enquête, envergure théorique, etc.).